

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 2 AVRIL 2024**

Membres								Date de convocation		
En exercice :	11	Présents :	10	Excusé :	0	Absent :	1	Votant :	10	26/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 2 Avril à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alban VOSSION, Maire.

**Présents** : Mrs Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Jean-Claude LAPIERRE, Thomas ROLLET, Batiste FAVIER, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

**Excusé** : /

**Absent** : M. Pierre LANEYRIE

**Secrétaire de séance** : M. Alban VOSSION.

Monsieur Alban VOSSION, présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce que qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de cette question supplémentaire.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PERMANENT DE 20 HEURES HEBDOMADAIRES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la charge de travail importante pour un seul agent technique, alors que deux agents étaient employés il y a quelques années (Messieurs Jacky MONTERET et Nicolas GUICHARD), il convient de renforcer à nouveau les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'agent technique polyvalent à temps non complet (d'une durée hebdomadaire de service, soit 20/35<sup>ème</sup>) pour assurer les fonctions d'agent technique polyvalent à compter du 15 avril 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique (exemple : culturelle), au grade de d'adjoint technique.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique, indice brut 367, majoré 366.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2023**

Après la sortie de Monsieur le Maire, Monsieur Gianni FERRO, 2ème adjoint au Maire, présente le compte administratif 2023.

Il présente un résultat excédentaire total de : 345 867,06 €, dont 572 010,10 € en Fonctionnement et – 226 143,04€ en Investissement.

Le montant des Restes à réaliser s'élève à 92 525,00 € en dépenses d'investissement et 147 692,00 € en recettes d'investissement.

Le conseil donne son approbation sur le Compte Administratif 2023 à l'unanimité et décide d'affecter l'excédent de la manière suivante :

Au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisés) : 170 976,04 €

Au compte 002 (Excédent de Fonctionnement reporté) : 401 034,06 €

**2) VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2023**

Le conseil prend connaissance du compte de gestion 2023 tenu par Monsieur Henri FONTANY Trésorier Principal de MACON MUNICIPALE. Celui-ci étant identique au compte administratif de la commune, le conseil, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de l'approuver.

### 3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'année 2024 avec en Fonctionnement un total de dépenses de 883 287 € et en Investissement un total de dépenses de 943 087 €. Les dépenses s'équilibrent avec les recettes. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil adopte le budget primitif de 2024 dont la synthèse est exposée ci-après (le budget primitif 2024 est consultable en Mairie).

#### **BP SOLUTRE**

**2024**

#### **FONCTIONNEMENT**

##### DEPENSES

##### RECETTES

011 charges générales	145 253,00	70 Produits de services	1 876,00
012 Personnel et cotis	131 004,00	731 Fiscalité Locale	373 711,00
65 Elus et contingent	84 770,00	74 Dotations et part.	36 039,00
66111 Intérêts emprunts	1 200,00	744 FCTVA	1612
014 ACTP – FPIC MBA	19 269,00	752 Baux et locations	65 400,00
68 Dot aux provisions	715,00	75888 Autre prod gest	3 614,94
Amortissements 6811-042	11 196,00		
S/total	<b>393 407,00</b>	S/total	<b>482 252,94</b>
<b>EXCEDENT</b>	88 845,94	<b>002 EXC FONC REPORTE</b>	<b>401 034,06</b>
023 Virement à SI	<b>489 880,00</b>		
	<b>883 287,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>883 287,00</b>

#### **INVESTISSEMENT**

165 Dépôts et cautions	1 695,00	165 Dépôts et caut reçus	1 695,00
1641 Capital emprunts	42 000,00	1068	170 976,04
203 Etudes	20 000,00	Amortissements 28-040	11 196,00
2051 Magnus pour ordi	2500,00	10222 FCTVA	33 647,96
21 Immo corporelles	482 223,96	10226 Taxe aménagement	5 000,00
21 Tracteur et véhicule	75 000,00	024 Reprise Tracteur	23000
204 Tx SYDESL	1 000,00	1641 Emprunt tracteur	60 000,00
<b>RAR DEPENSES</b>	<b>92 525,00</b>	<b>RAR RECETTES</b>	<b>147 692,00</b>
<b>S/total</b>	<b>716 943,96</b>	S/total	<b>453 207,00</b>
		001-EXCEDENT	0,00
OO1 DEFICIT Inv	<b>226 143,04</b>	021 Virement de la SF	<b>489 880,00</b>
	<b>943 087,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>943 087,00</b>

Résultat clôture 2022	Affectation 2023	Résultat 2023	Résultat clôture 2023	
-87 027,68	0,00	-139 115,36	<b>-226 143,04</b>	<i>inv.</i>
376 158,57	0,00	195 851,53	<b>572 010,10</b>	<i>fonct.</i>
289 130,89		56 736,17	<b>345 867,06</b>	
		<b>RAR DEPENSES</b>	<b>92 525,00</b>	
		<b>RAR RECETTES</b>	<b>147 692,00</b>	
		EX INV REPORTE 001	-170 976,04	
		<b>EXC FONC REPORTE 002</b>	<b>401 034,06</b>	

### 4) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2024 (ETAT 1259)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Afin de ne pas infliger une pression fiscale supplémentaire à la population, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- ◆ taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,81 %
- ◆ taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,92 %
- ◆ taxe d'habitation sur les résidences : 14,42%

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de délibération.

#### **5) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire à l'article 65748, un montant de 400€ et d'allouer les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
ADMR (Association du Service à domicile)	300 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie)	50 €
Eau Vive Animation	50 €

#### **6) DEVIS 2024 - INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire présente les 3 devis concernant le renouvellement du matériel informatique de la Mairie :

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les trois devis suivants ainsi que tous documents se rapportant à ces opérations et dit que les dépenses ci-dessous sont inscrites au Budget Primitif 2024

Entreprise	Désignation des travaux	Montant HT	Montant TTC
ITD SYSTEM	Ordinateur OPAL TERRA 440, Ecran Iiyama 27 Pouces – Suite Microsoft Office 2021 PME + 1/2 journée technicien	1 344,97€	1 613,96€
ITD SYSTEM	Messagerie OnLin Plan 1 Abonnement + maintenance et Sauvegarde monitorée hybride pour PC<200Go et 1/2 journée technicien	312,35€	374,82€
BERGER-LEVRAULT	Installation Progiciels BERGER-LEVRAULT Migration des données	360,00€	432,00€

#### **7) EMPRUNT COMMUNAL POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU TRACTEUR**

Afin de financer l'achat d'un nouveau tracteur communal, Monsieur le Maire propose de recourir à l'emprunt. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la réalisation d'un emprunt et charge le Maire de demander des simulations auprès de plusieurs établissements bancaires. Les propositions seront examinées lors d'une prochaine séance.

#### **8) DEVIS MISSION SPS**

Dans le cadre des travaux de réfection des murs des Berthelot, afin de prévenir les risques d'accidents liés à la co-activité d'entreprises, il est nécessaire de faire appel à un coordinateur Sécurité. Plusieurs établissements ont été contactés (SOCOTEC, APAVE, Bureau COO). Après étude des différents devis avec le Cabinet ART'CHITECT, Maître d'Œuvre en charge des travaux, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le devis de SOCOTEC d'un montant HT de 2 748,00€ (TTC 3 297,60€).

#### **9) DELIBERATION FIXANT LES DUREES D'AMORTISSEMENT**

Les communes de moins de 3 500 habitants ont pour seule obligation en matière d'amortissement, les comptes à racine 204 (dont travaux du SYDESL).

Toutefois, Monsieur le Trésorier de MACON nous conseille de fixer toutes les durées d'amortissement pour le cas ou, dans le futur, le Conseil déciderait d'amortir d'autres immobilisations que celles des comptes 204.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les durées d'amortissement comme suit :

Compte et Catégorie de Biens	Durée/An
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	
202 – Frais d'études, élaboration, modification et révision PLU	5
203 – Frais d'études, recherche et développement jusqu'à 5 000€	5
203 – Frais d'étude de recherche et de développement au-delà de 5 000€ par dérogation	10
204 – Subvention d'équipement versées jusqu'à 5 000€	10
204 – Subvention d'équipement versées au-delà de 5 000€	15
2051 – Concessions et droits similaires	5
208 – Autres immobilisations incorporelles	10
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	
2121- Plantations d'arbres et arbustes	20
2152 – Installations de voirie	6
2156 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	6
2157 – Matériel et outillage technique	6
2182 – Matériel de transport (Voiture, camions et véhicule industriel)	7
2184 - Matériel de bureau électrique ou électronique et mobilier	5
2183 - Matériel informatique	5
2188 - Matériel classique	6

## **10) QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE**

### **PLU**

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, une réunion aura lieu le 12 avril prochain pour avancer sur le travail des fonciers utilisables et réhabilitations possibles.

### **REFECTION MURS DES BERTHELOTS**

La consultation suit son cours.

### **AUDIT DE CONFORMITE AUX NORMES POUR LE CPI**

Un audit de conformité aux normes, demandé par le SDIS, aura lieu début Juillet. Une première réunion avec Messieurs Pierre Antoine BESSON, Claude BOURDON et Madame Rachel FERRO a été organisée, afin de préparer cet audit.

### **L'ASA DE SOLUTRE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASA de Solutré s'est tenue le 22 Mars dernier, avec comme seul sujet à l'ordre du jour, sa dissolution. Celle-ci a été entérinée, à l'unanimité des voix exprimées. Il conviendra d'inscrire la reprise de l'ASA par la commune au prochain ordre du jour.

Monsieur Claude BOURDON demande à ce que la commune se renseigne auprès de GROUPAMA sur les questions d'assurance suite à la reprise du réseau hydraulique.

### **UN NOUVEAU LOGO POUR LA COMMUNE**

Madame Céline JACQUOT explique que deux graphistes ont été consultés afin de proposer un nouveau logo, plus actuel, pour la commune.

### **LOCATION DU GARAGE COMMUNAL**

M. Bernard LAPIERRE indique que le Garage communal sera très prochainement loué.

### **EMBELLISSEMENT / FLEURISSEMENT**

Madame Marie-Agnès TROUILLET indique que la commission « Embellissement » s'est réunie avec Monsieur José DA SILVA vendredi 29 Mars dernier afin de mettre en place le fleurissement 2024. Un projet de fleurissement aux entrées du village, mettant à l'honneur les Jeux olympiques est à l'étude. La commission réfléchit à la faisabilité.

### **REPARATION DE LA GRILLE DU PUIS DE POUILLY**

Monsieur Claude BOURDON indique, que pour des raisons de sécurité, il convient de faire réaliser une grille pour le puit de Pouilly et de refaire le toit.

La Croix, proche de la propriété de Madame Alizée FERRAND est à réparer aussi.

### **ENTRETIEN DE LA ROUTE DES ACACIAS ET DES AUTRES VOIES DE LA COMMUNE**

Monsieur Claude BOURDON déplore le fait que la Route des Acacias qui vient d'être refaite est déjà salie. Cela est dû au fait que des véhicules tournent sur la route. Le Conseil décide de faire un courrier informatif aux habitants pour les sensibiliser à ce problème. Madame Céline JACQUOT et Monsieur Batiste FAVIER demandent que, sur le courrier, soient intégrées toutes les autres voies de la commune.

Suite aux vents violents de ces derniers jours, un arbre est tombé sur la voie publique. Il a été coupé par M. José DA SILVA.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre	Absent	Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

2024/013	Création du poste d'adjoint technique permanent de 20 heures hebdomadaires et mise à jour du tableau des effectifs	2024/018	Attribution des subventions communales 2024
2024/014	Vote du Compte administratif communal 2023	2024/019	Accord sur les devis de renouvellement du matériel informatique, installation d'une messagerie Online Plan sécurisée, abonnement et sauvegarde monitorée ainsi que pour la migration des progiciels BERGER-LEVAULT
2024/015	Vote du Compte de gestion communal 2023	2024/020	Accord de principe pour la demande de simulations d'emprunt pour l'achat d'un tracteur communal d'occasion
2024/016	Vote du Budget Primitif communal 2027	2024/021	Accord sur le devis SOCOTEC pour la mission SPS dans le cadre de la réfection des murs de la Rue BERTHELOT.
2024/017	Vote des taux d'imposition communaux 2024 (état 1259)	2024/022	Délibération fixant les durées d'amortissement

**La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 7 Mai à 18H30 à la mairie**

La séance est levée à 20H10.